



Démarche pour cause d'un vol

Par **paula57**, le **29/03/2010** à **22:29**

Bonjour

Le 15 mai 2009 j'ai volé dans un centre commercial en allemagne pour une valeur de 350 euros aproximativement (seulement du cosmetique)

Je me suis fait arrêté par 2 hommes de la sécurité du magasin a 10 metres de la sortie , ils m'ont ramener dans leur bureau pour la restitution des articles , j'ai signé il me semble un papier en affirmant que c'etait bien moi qui ai commis ce vol ...Puis ils ont appeler la police qui est venu quelque temps apres , la bariere e la langue etait présente , il n'y avait pas de traduteur , seulement un officier de police qui maitriser mais tres lgerement le francais ...Une fouille a été faite , j'ai resigné des papiers puis au bout de quelque heures ils m'ont relaché sans me deander de payer une caution ou bien une amende..Quelque mois apres les faits j'ai reçu un papier chez moi signalant une convoquation au tribunal cantonal de chez eux ...A l'époque des faits j'etait deja majeur , je n'ai jamais eu aucun probleme avec la justice ..Mais sur leur papier il est ecris JUGE des Enfants , Pouvait m'expliquer ce qu'il pourrait se passer pour moi ? Le montant de l'amende ou bien d'un sursis ? et au niveau du casier judiciaire ?Dois je me prendre un avocat? je tient a dire que je n'étais pas tres bien a cette periode mais qui n'exuse en aucun cas mon geste inqualifiable ...Une grosse remise en question a été faite a tel point que j'ai intégrer Une faculté de Droit (1 ère année)En attente d'une reponse
Merci!